

Conseil d'administration 05-2026 du 1er octobre 2026

Point « Avenant n°4 à la convention avec le CNFPT sur la formation des conseillers France services »

Délibération n° 2026-20 du 01/10/2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu les articles L. 1231-1 à L. 1233-6 et R. 1231-1 à D. 1233-30 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 194 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu la note de présentation.

A la majorité des membres présents ou suppléés, décide :

D'autoriser le directeur général à signer l'avenant n°4 à la convention de partenariat avec le CNFPT organisant la formation continue des conseillers France services pour l'année 2026 sans incidence financière sur l'avenant à la convention validé par le conseil d'administration lors de sa séance du 12 mars 2026.

Fait à Paris, le 01/10/2026

Le président du conseil d'administration



Christophe BOUILLON